

Relevé des décisions

CPF-118/2021/D1160 : Ordre du jour et ouverture des travaux

Le Conseil permanent adopte l'ordre du jour de sa 118^e session amendé avec le retrait du point portant sur la décision concernant le maintien, le report ou l'annulation des IX^{es} Jeux de la Francophonie à Kinshasa en 2022, dans l'attente du rapport de la mission technique actuellement déployée sur le terrain.

CPF-118/2021/D1161 : Rapports des 115^e, 116^e et 117^e sessions du CPF

Le Conseil permanent adopte les rapports de ses 115^e, 116^e et 117^e sessions, tenues respectivement les 6-7 juillet, en session ordinaire, et les 16 septembre et 12 octobre 2021, en sessions extraordinaires.

CPF-118/2021/D1162 : Questions politiques, diplomatiques et économiques

Le Conseil permanent prend acte du rapport de la Secrétaire générale sur les questions politiques, diplomatiques et économiques.

Face aux défis sanitaires, climatiques et politiques que connaît l'espace francophone, le Conseil permanent salue l'initiative de la Secrétaire générale d'axer son exposé sur l'instabilité et l'insécurité. Il appuie son plaidoyer et ses actions pour un accès équitable aux vaccins, particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19, et se félicite de l'accord signé entre l'OIF et l'Organisation mondiale de la Santé en faveur d'une architecture multilatérale de santé plus solidaire et plus efficace. Il salue, en outre, la mobilisation de l'Organisation sur la question des changements climatiques, dont les effets frappent de nombreux pays membres et menacent la stabilité de communautés voire de sociétés tout entières, notamment dans le cadre de la CdP26 à Glasgow. Le Conseil permanent se réjouit que la CdP27, en 2022, se tienne en Egypte, offrant une occasion particulière de mettre en valeur les positions et les actions de la Francophonie pour faire face à ces enjeux.

Par ailleurs, le Conseil permanent se joint aux préoccupations exprimées par la Secrétaire générale quant aux instabilités sécuritaires, politiques et institutionnelles récurrentes et partage son analyse quant à leurs causes. A sa suite, il condamne fermement les actes terroristes commis récemment dans l'espace francophone, notamment au Sahel, et fait part de sa solidarité à l'endroit de tous les pays et populations qui en ont été victimes. Il exprime son plein appui aux actions menées par l'OIF pour contribuer à prévenir la radicalisation et l'extrémisme violents et à lutter contre la criminalité transnationale organisée. Il condamne également la recrudescence d'actes violents ou de rupture de l'ordre constitutionnel ou démocratique, nourris, pour une large part, par l'appauvrissement des populations en dépit de ressources parfois abondantes, la perte de confiance dans les institutions ou encore la mauvaise gouvernance. En reconnaissant l'obligation première des dirigeants d'œuvrer à offrir une vie décente à leurs citoyens, à respecter leurs droits et à assurer une vie politique apaisée, il exhorte également tous les protagonistes à recourir au dialogue pour surmonter les crises et conflits.

S'agissant en particulier du Mali et de la Guinée, pays suspendus de la Francophonie respectivement depuis le 3 juin 2021 à la suite du coup d'Etat survenu fin mai pour le premier, et depuis le 16 septembre 2021 à la suite du coup d'Etat du 5 septembre pour le

second, le Conseil permanent réitère son appel aux autorités de ces deux pays membres à mettre en œuvre leurs engagements à conduire une transition inclusive et à renforcer la démocratie. En réaffirmant l'importance cruciale que revêt la tenue d'élections libres, inclusives et transparentes afin de rétablir l'ordre constitutionnel et la démocratie de manière pérenne dans ces pays, il invite l'OIF à poursuivre les actions envisagées pour accompagner ces processus.

Le Conseil permanent demeure en outre vivement préoccupé par la situation en Haïti, marquée par l'assassinat du Président Jovenel Moïse, le 7 juillet, et un contexte politique, institutionnel, économique, social et sécuritaire extrêmement précaire. Tout en soulignant qu'il revient d'abord aux acteurs nationaux de démontrer leur engagement en faveur d'une véritable dynamique constructive dans l'intérêt des populations haïtiennes, le Conseil permanent soutient les initiatives lancées par la Secrétaire générale, particulièrement sa proposition visant la mise en place d'une plateforme de dialogue qui réunirait des acteurs représentatifs de la classe politique et de la société civile haïtienne ainsi que les principaux partenaires internationaux mobilisés pour Haïti. Il reste également très attentif à la situation qui prévaut au Tchad, en République centrafricaine et au Liban.

Le Conseil permanent souligne l'importante contribution que les Réseaux institutionnels de la Francophonie peuvent apporter aux actions déployées par l'OIF et recommande que la coopération avec ces Réseaux soit poursuivie et renforcée, notamment en matière de prévention des crises ainsi que de rétablissement et de consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit. Il rappelle, en outre, que le développement économique, dont nombre de pays de l'espace francophone ont besoin, ne va pas sans stabilité ni sans sécurité, et prend note du report en 2022 du déploiement de la mission économique et commerciale en Asie du Sud-Est, en raison de la crise sanitaire de la Covid-19.

Le Conseil permanent a entendu l'intervention du Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui partage les préoccupations exprimées face à l'instabilité dans l'espace francophone. Pour contribuer à y remédier, il a fait part du projet de l'Assemblée parlementaire d'organiser une conférence francophone sur le thème « Démocratie en Francophonie » en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, avec les acteurs de la Charte et des experts de la société civile. Par ailleurs, le Secrétaire général parlementaire réitère son plaidoyer pour éradiquer le fléau des enfants sans identité et pour construire une architecture institutionnelle démocratique solide, rappelant que l'état civil, en permettant notamment l'établissement de fichiers électoraux, contribue à lutter contre les fraudes électorales. Enfin, il indique que l'APF entend se recentrer sur le cœur de mission des parlementaires, qui est de légiférer, y compris dans les domaines qui touchent aux nouveaux enjeux du changement climatique et du numérique. Sur ce dernier point, il mentionne le projet Portail d'Expertise Parlementaire Francophone (Parlex) qui offrira aux parlementaires francophones une bibliothèque numérique de textes législatifs et une plateforme de partage d'expériences.

CPF-118/2021/D1163 : Point d'information sur le Sommet

Le Conseil permanent remercie la présidence arménienne pour le suivi des engagements du Sommet d'Erevan. Il prend note de l'appel de celle-ci, à l'adresse des États et gouvernements ainsi que des acteurs de la Charte, à poursuivre cet exercice collectif dans la perspective du bilan de la mise en œuvre de la Déclaration et des résolutions d'Erevan qui sera présenté lors de la 39^e session de la CMF.

CPF-118/2021/D1164 : Préparation de la 39^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (Paris, 10 décembre 2021)

Le Conseil permanent approuve et transmet à la Conférence ministérielle pour adoption :

- le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement de ses travaux, avec le retrait du point relatif à l'adoption du Règlement unique des instances de la Francophonie ;

- l'avant-projet de la Stratégie de la Francophonie numérique actualisée 2022-2026. Le Conseil permanent salue la qualité de ce document qui dote la Francophonie d'une vision partagée et d'outils opérationnels pour mettre en œuvre une coopération en matière de transformation numérique et en faveur d'un espace numérique plus inclusif et plus intégré dans l'espace francophone, notamment pour les jeunes et les femmes. En félicitant la Secrétaire générale pour l'impulsion donnée à ce sujet capital et en saluant le travail du Comité chargé de l'actualisation de cette stratégie, il appelle à travailler à l'élaboration du plan d'action y afférent dans le même esprit de concertation et de solidarité.

CPF-118/2021/D1165: Questions de coopération et questions administratives et financières

Le Conseil permanent a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a axé son exposé sur le Règlement unique des instances de la Francophonie qu'elle souhaite voir adopter à une prochaine session du CPF. Elle a présenté les objectifs de ce document, qui s'appuie notamment sur les recommandations du Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie et vise à doter l'OIF d'un cadre normatif renouvelé, plus rationnel, plus efficient et plus lisible, permettant une meilleure anticipation et gestion des instances, y compris en comblant certaines lacunes et incohérences. Une présentation plus détaillée en sera faite lors de la session de la Conférence ministérielle du 10 décembre, suivie d'un échange qui permettra de fixer le calendrier et le mode opératoire de l'examen de ce document.

Par ailleurs, la Secrétaire générale a rappelé que, le report en 2022 du Sommet de Djerba ayant conduit à différer l'adoption de la *Déclaration en faveur de la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie*, l'examen de ce texte se poursuivra au sein du Groupe de travail langue française. Soucieuse de rassurer les Etats observateurs qui lui ont fait part de leurs inquiétudes voire de leurs réserves quant à l'adoption de ce texte de référence, elle réaffirme que celui-ci ne comporte pas de nouveaux engagements. Elle confirme qu'il rassemble et reprend les acquis antérieurs et les dispositions en matière de langue française et de diversité linguistique adoptées par le Sommet et la Conférence ministérielle, et qui s'adressent déjà à toutes les catégories de statut à l'OIF. S'agissant du Groupe de travail numérique, qui vient d'achever avec succès son principal mandat, à savoir l'actualisation de la Stratégie de la Francophonie numérique, la Secrétaire générale annonce sa clôture à compter du 31 décembre 2021 ; la Commission économique ainsi que la Commission de coopération et de programmation seront chargées du suivi de la mise en œuvre de cette stratégie. Elle annonce, par ailleurs, la poursuite de la réflexion engagée sur la labellisation, afin de remédier aux confusions constatées autour du qualificatif « francophone », en même temps que de marquer la crédibilité et la visibilité de l'Organisation tout en se réappropriant la marque « La Francophonie ».

Pour sa part, l'Administrateur de l'OIF, M. Geoffroi Montpetit, a passé en revue les principales réalisations depuis la dernière session du CPF et dressé les perspectives pour 2022, dans le cadre de la Transformation engagée depuis 2019 par la Secrétaire générale pour faire de l'OIF une Organisation encore plus efficace, plus pertinente et plus transparente.

S'agissant de la programmation, l'OIF a poursuivi en 2021 le recentrage de ses actions sur ses priorités, notamment à travers les projets phares qu'elle a déployés voire amplifiés, en particulier la mobilité des enseignants, la lutte contre la désinformation, l'Etat civil, la Radio Jeunesse Sahel, le Fonds « La Francophonie avec Elles », « Les pionnières de l'entrepreneuriat » et l'appui aux métiers du numérique avec D-CLIC. En faisant état des résultats encourageants enregistrés, l'Administrateur souligne que cette programmation permet d'atteindre en priorité les populations cibles que sont les femmes et les jeunes mais aussi de décentraliser les opérations afin de rendre l'action plus visible sur le terrain, tout en impliquant davantage la société civile dans la conception et la mise en œuvre de la programmation. Pour 2022, il annonce le maintien de l'architecture des 25 projets phares, repartis parmi les principales thématiques de l'Organisation : langue française et cultures ;

affaires politiques et gouvernance démocratique ; éducation et formation ; économie et numérique ; développement durable ; jeunesse ; égalité femmes-hommes ; Jeux de la Francophonie. Leur mise en œuvre se poursuivra suivant les principes d'excellence organisationnelle, de gestion axée sur les résultats, de redevabilité et de responsabilité, de recherche de la valeur ajoutée de l'OIF, d'abandon des activités éparpillées au profit des projets phares ainsi que de décentralisation des actions vers les représentations extérieures qui seront renforcées en conséquence. A cet égard, après l'ouverture de la représentation à Tunis en septembre, l'OIF prépare l'installation de celle de Beyrouth en 2022 et travaille avec les autorités québécoises à la mise en place d'une représentation pour les Amériques à Québec, dont la création doit être décidée par ce CPF. De plus, dans le cadre de l'évolution des représentations extérieures, l'OIF entend décliner sa programmation sur des thématiques prioritaires adaptée à chaque représentation, qui serait ainsi concentrée sur ses propres domaines d'expertise thématiques et géographiques.

S'agissant des questions budgétaires, il souligne l'élaboration, pour la première fois, d'un rapport qualitatif sur les résultats 2020 et relève avec satisfaction la certification sans réserve émise par l'Auditeur externe de l'OIF et du FMU sur les états financiers de l'Organisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, en remerciant la Cour des comptes du Maroc pour son accompagnement. Il signale l'important excédent de l'exercice comptable 2020 qui s'élève à plus de 8,7 millions €, soit près du triple du résultat comptable de 2019 en dépit de l'adaptation de la planification dont l'Organisation a fait preuve. Particulièrement soucieux d'améliorer le taux d'engagement des dépenses de programmation, il compte sur les réformes et les mesures correctives initiées ainsi que sur le progiciel de gestion intégré qui sera bientôt déployé, pour optimiser les taux d'exécution au cours du dernier trimestre de 2021. En ce qui concerne le budget 2022, eu égard au taux d'exécution des précédents exercices et aux effets de la crise sanitaire et économique sur les Etats et gouvernements membres, l'Administrateur propose pour l'année 2022 un budget de transition de 63 579 000 €, fondé sur la reconduction des agrégats budgétaires de 2021, la non-application exceptionnelle du taux d'indexation de 1,5%, et, pour être à l'équilibre, un prélèvement de 2,9 millions € sur le fonds de réserve. Il appelle l'attention du Conseil permanent sur le déficit budgétaire structurel auquel l'OIF est confrontée, particulièrement depuis les dix dernières années, en raison de la baisse tendancielle des contributions volontaires, passées de 28,6 millions en 2010 à 15,4 millions €, à laquelle s'ajoutent les arriérés de contributions statutaires et les effets de l'inflation. Face à cette réalité, et au-delà des améliorations qui résulteront de la finalisation des chantiers de la Transformation de l'OIF, il souhaite qu'un débat franc et transparent ait lieu avec les Etats et gouvernements sur la structure de financement de l'Organisation, c'est-à-dire essentiellement sur la révision du barème des contributions ainsi que sur l'élargissement et la diversification des contributions volontaires et exceptionnelles.

Par ailleurs, s'agissant du renouveau de la coopération avec la société civile que l'OIF met en œuvre, l'Administrateur fait part de la double campagne de retrait d'accréditation et de nouvelles accréditations lancée en juillet 2021, faisant suite à la révision des directives de février 2021 et s'inscrivant dans le cadre de la Transformation et du bilan des partenariats de l'Organisation. Il rappelle que les critères de la campagne de désaccréditation ont fait l'objet d'une information début 2021, et que la proposition de retrait d'accréditation ne met pas nécessairement fin à la collaboration entre l'OIF et les organisations concernées, qui peut revêtir diverses formes. Il invite le Conseil permanent à se prononcer sur la nouvelle liste des Organisations internationales non gouvernementales (OING) et Organisations non gouvernementales (ONG) accréditées, qui ne modifie ni la répartition géographique ni la répartition OING/ONG.

D'autre part, l'Administrateur fait part de la publication de quelque 300 documents dans le cadre de la Politique de consolidation de la transparence de l'OIF adoptée en 2018 et souligne l'élaboration du projet de Règlement relatif à l'accès à l'information, soumis pour

adoption à la présente session du CPF. Avec ces avancées majeures, il affirme que l'OIF a atteint ses objectifs et se trouve à l'avant-garde en matière de divulgation et de transparence de l'information, tout en relevant que la culture de la transparence doit se renforcer dans les méthodes de travail. Considérant enfin la nécessité de renforcer la sécurité – des installations, des personnes et des informations – de l'Organisation, particulièrement dans un contexte de menace terroriste et d'instabilité de tous ordres, il indique qu'un audit sera mené début 2022 en vue de proposer les mesures adéquates et d'adopter une culture de la sécurité basée sur des protocoles et des procédures claires, auxquels l'OIF travaille déjà.

Le Conseil permanent remercie la Secrétaire générale et l'Administrateur pour leurs exposés et salue l'ensemble des actions menées pour assurer la continuité de l'activité de l'Organisation et pour mettre en œuvre sa programmation qu'elle a su adapter à la situation inédite causée par la Covid-19.

Il réitère son plein soutien aux actions déployées en faveur des publics-cibles que sont les femmes et les jeunes et les populations les plus vulnérables, notamment en matière d'éducation et de formation, d'entrepreneuriat et d'emploi, de numérique ou encore dans le cadre du Fonds *La Francophonie avec Elles*.

Le Conseil permanent réitère son plein appui à la Transformation de l'OIF visant à un fonctionnement plus efficace et efficient, fondé sur le recentrage sur les priorités et la valeur ajoutée de l'Organisation, la transparence, l'agilité, la rigueur, la gestion axée sur les résultats, la transversalité, la décentralisation et le renforcement du processus de suivi-évaluation de la planification. Sur ce point, il partage l'insatisfaction de l'Administrateur quant au taux d'exécution et l'encourage à poursuivre les efforts pour l'améliorer. Prenant acte du rapport de l'Auditeur externe sur les états financiers de 2020, il invite également l'Organisation à mettre en place des mesures robustes pour remédier aux insuffisances relevées. Il apprécie la démarche transparente de l'Administrateur concernant la situation budgétaire de l'Organisation ainsi que son analyse conduisant à ne pas appliquer de taux d'indexation aux contributions statutaires en 2022 dans le contexte actuel. Il exprime sa disponibilité pour approfondir les échanges et les pistes de solution afin d'accroître la performance de l'OIF, incluant la question du recouvrement des arriérés de contributions. Il salue la réalisation des actions prévues par la Politique de consolidation de la transparence de l'OIF et encourage la finalisation des derniers éléments annoncés dans la perspective de la 39^e session de la Conférence ministérielle.

Le Conseil permanent fait part de son vif intérêt pour le Règlement unique des instances de la Francophonie, qui contribuera à la modernisation, à la transparence et à l'efficacité du fonctionnement de l'Organisation ainsi qu'au renforcement des échanges au sein des instances. Il soutient le processus proposé par la Secrétaire générale en vue de l'adoption de ce document.

À l'issue des débats, en saluant le travail de l'OIF ainsi que des commissions et groupes de travail, le Conseil permanent entérine :

- les conclusions des 8^e, 9^e et 10^e réunions du Groupe de travail sur la langue française ;
- les conclusions des 3^e, 4^e et 5^e réunions conjointes de la Commission économique et du Groupe de travail sur le numérique ;
- les conclusions de la 8^e réunion du Groupe de travail sur la consolidation de la transparence ;
- les conclusions des 166^e et 167^e réunions de la Commission de coopération et de programmation ;
- les recommandations de la 71^e réunion de la Commission administrative et financière et celles de la 5^e réunion conjointe CAF-CCP.

Ainsi, le Conseil permanent :

- adopte la résolution portant approbation des comptes de l'OIF et affectation comptable du résultat 2020 ;
- adopte la nouvelle version des articles relatifs à la composition du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), telle qu'elle figure dans les Statuts révisés du CIJF. A ce titre, il désigne, pour siéger à ce Conseil d'orientation sur la période 2021-2025, les dix États et gouvernements membres suivants : 8 États et gouvernements membres disposant d'une voix délibérative : Canada, Égypte, Fédération Wallonie-Bruxelles, France, Maroc, Roumanie, Sénégal, Seychelles ; 2 États et gouvernements membres disposant d'une voix consultative : Côte d'Ivoire (hôte de l'édition précédente des Jeux) et Luxembourg ;
- décide de la création de la Représentation extérieure de l'OIF pour les Amériques basée à Québec ;
- adopte le Règlement relatif à l'accès à l'information, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Par ailleurs, tout en soutenant la redynamisation des relations entre l'OIF et les OING/ONG, le Conseil permanent décide, faute de consensus sur la liste des OING/ONG concernées par le retrait de l'accréditation, de reporter à sa prochaine session sa décision sur la nouvelle liste des OING/ONG accréditées au sein de la Conférence. Dans cette perspective, il demande que les échanges reprennent au sein des organes compétents.

S'agissant des questions qui relèvent de la Conférence ministérielle, le Conseil permanent approuve et transmet à la CMF :

- le projet de budget rectifié de l'OIF pour l'année 2022 ;
- le projet de résolution portant ouverture de crédits et approuvant l'estimation des recettes de l'OIF au titre de l'année 2022.

CPF-118/2021/D1166: IX^e édition des Jeux de la Francophonie

A la suite de l'exposé de l'Administrateur de l'OIF qui, après avoir rappelé que la décision du CPF sur le maintien, le report ou l'annulation des IX^e Jeux de la Francophonie à Kinshasa a été ajournée, a fait état des derniers développements sur le terrain qu'il juge toutefois tardifs, le Conseil permanent se tient dans l'attente du rapport de la mission technique actuellement déployée en République Démocratique du Congo, en vue de statuer sur ce dossier lors de la session extraordinaire du CPF qui se tiendra à cet effet début 2022.

CPF-118/2021/D1167: Interventions des opérateurs, des conférences ministérielles permanentes et de la Conférence des OING/ONG

Le Conseil permanent a entendu les interventions des représentants de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), de l'Université Senghor, de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et de TV5 Monde ainsi que celles de la Confémen, de la Conféjes et du Comité de suivi de la Conférence des OING/ONG.

Le Recteur de l'AUF a notamment fait part de la tenue de la première édition de la Semaine de la Francophonie scientifique du 21 au 24 septembre 2021 à Bucarest, marquée par la 18^e Assemblée générale quadriennale de l'AUF, les premières Assises de la Francophonie scientifique, le lancement du livre blanc de la Francophonie scientifique présentant un panorama du système éducatif et universitaire dans le monde francophone et au-delà, le dévoilement de la nouvelle stratégie 2021-2025 de l'AUF et les célébrations du 60^e anniversaire de l'Agence universitaire. En remerciant les délégations pour avoir soutenu la réforme engagée, il les appelle à contribuer à la nouvelle Stratégie afin de développer une Francophonie scientifique. Le Directeur général de TV5 Monde a principalement fait état de la progression des audiences de la chaîne et annoncé le lancement dans le monde arabe, au cours des prochaines semaines, de la chaîne jeunesse Tivi5 Monde, en rappelant que celle-ci

est présente depuis 2012 aux Etats-Unis et depuis 2016 en Afrique subsaharienne. Le Recteur de l'Université Senghor s'est particulièrement réjoui de la cérémonie de délivrance des diplômes qui a permis de réunir pour la première fois les nouveaux étudiants et les Alumnis. Soulignant l'attractivité de l'Université, qui développe notamment la formation à distance, il s'est félicité de la vitalité de la programmation stratégique et a remercié les bailleurs pour leur soutien. Le Secrétaire permanent de l'AIMF est revenu sur le Congrès annuel de l'Association, tenu à Kigali en juillet dernier, qui a notamment permis d'approfondir le plaidoyer pour une réelle égalité femmes-hommes, et à l'occasion duquel le Prix AIMF de la Femme Francophone a été décerné à deux femmes engagées pour l'accès à l'éducation des filles.

Le Secrétaire général de la Confémen a salué la Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026 qui contribue à la résilience des systèmes éducatifs, à travers des programmes visant à assurer la continuité pédagogique. Dans cette optique, il indique que la Confémen est engagée auprès de ses partenaires dans le lancement du processus d'évaluation de la qualité des manuels scolaires. Il a rappelé que la 59^e conférence ministérielle de la Confémen se tiendra au Maroc. La nouvelle Secrétaire générale de la Conféjes a fait part du regain d'intérêts qu'ont rencontré en 2021 les appels à projet « Femme-Sport-Santé », après la phase pilote lancée en 2020. Elle s'est ensuite félicitée de l'implication de la Conféjes dans l'élaboration de la Stratégie numérique de la Francophonie 2022-2026, en confirmant que la Conférence apportera sa contribution à l'élaboration du plan d'action y afférent.

La présidente du Comité de suivi de la Conférence des OING/ONG a lancé un vibrant plaidoyer en faveur du respect des directives régissant les relations avec la Francophonie, en déplorant l'ingérence de certaines délégations et leur remise en cause du processus de redynamisation de la Conférence mené par le Comité de suivi en toute transparence et probité.

Le Conseil permanent a félicité ces acteurs de la Charte pour l'ensemble de leurs activités au service du projet francophone.

CPF-118/2021/D1167 : Date et lieu des prochaines instances

La date de la 119^e session du Conseil permanent sera fixée ultérieurement.

La 39^e session de la Conférence ministérielle se tiendra le 10 décembre 2021, à Paris en présentiel, si les conditions sanitaires le permettent.

CPF-118/2021/D1168 : Adoption du relevé des décisions

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 118^e session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.